

assurés aux hommes braves qui s'offrent à leur dévouement, ont risqué leurs vies et leurs biens pour la défense du pays, une compensation pécuniaire pour les pertes qu'ils ont souffertes, et que les détails de ces pertes non encore payées forme le sujet d'une investigation sous l'autorité de la législature pour que les dites pertes soient payées.

Pour : Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Cryslar, Dickson, Gagy, Johnson, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—21.

Contre : Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts.—51.

Hon. M. Robinson propose en amendement à la dite résolution d'ajouter après le mot *Bermude* les suivants :—« Ni en faveur d'aucune personne impliquée de quelque manière que ce soit dans la dite rébellion ou qui a refusé de la réprimer lorsque requise. »

Pour : Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Cryslar, Dickson, Egan, Gagy, Hall, Johnson, Lyon, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Wilson.—26.

Contre : Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Taché, Thompson, Viger, Watts.—46.

M. Wilson propose en amendement à la dite résolution que les mots après *Bermude* soient retranchés et les suivants substitués :—« Ni d'aucune personne qui a aidé, assisté, favorisé la dite rébellion. »

Pour : Messieurs Badgley, Brooks, Burritt, Cayley, Christie, Cryslar, Dickson, Egan, Gagy, Hall, Johnson, Lyon, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Wilson.—28.

Contre : Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Taché, Thompson, Viger, Watts.—44.

M. Prince ensuite propose un amendement contenant un projet solennel contre toute mesure ayant pour objet direct ou indirect d'indemniser ceux qui ont pris part ou favorisé la dernière rébellion.

Pour : Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Cryslar, Gagy, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—17.

Contre : Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wilson.—52.

La 5e. résolution est mise aux voix et adoptée :—

Pour : Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts.—48.

Contre : Messieurs Badgley, Brooks,

Cayley, Christie, Cryslar, Dickson, Gagy, Johnson, Lyon, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—23.

A la 6e. Résolution, M. Cayley propose en amendement que le gouverneur soit autorisé à émettre de bons provinciaux au montant de £—remboursables à même le fond des licences du Canada Est. (ci-devant Bas-Canada.)

Pour : Messieurs Badgley, Brooks, Burritt, Cayley, Christie, Cryslar, Dickson, Gagy, Johnson, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—20.

Contre : Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wilson.—31.

La 6e. Résolution est adoptée :—
Pour : Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Taché, Thompson, Viger, Watts.—48.

Contre : Messieurs Badgley, Brooks, Burritt, Cayley, Christie, Cryslar, Dickson, Gagy, Johnson, Lyon, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Wilson.—24.

La 7e. résolution est adoptée.

L'Hon. M. LaFontaine alors introduit un Bill pour pouvoir à indemniser certaines localités du Bas-Canada des pertes encourues en 1837 et 1838.

La chambre s'ajourne.
2e. lecture 2 mars.

Nouvelles de l'Etranger.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'UNIVERS.

Rome, 21 janvier.

Deux mots d'abord sur l'espèce d'émeute militaire qui a servi de prétexte à nos dictateurs pour joindre une commission militaire à leur comité de salut public. Le général Zamboni, coupable uniquement d'avoir voulu quitter Rome pour se rendre à Gênes, avait été arrêté et jeté en prison.

Quarante-sept grenadiers sortent avant-hier, vers cinq heures, du soir, de la caserne; on leur avait dit que les dragons feraient cause commune avec eux pour demander la délivrance du général. Mais, au lieu de trouver des complices, ils trouvèrent des opposants. Ils furent arrêtés; alors quelques-uns déchargèrent leurs armes, et tous battirent en retraite; plusieurs furent tués de suite, d'autres se rendirent, et trente-un prirent la fuite, sortirent par la porte *Pia*, se dirigeant vers la frontière par la route de Subiaco.

Nous avons pu croire, vers les neuf heures, qu'il s'opérerait une contre-révolution; des patrouilles de cavalerie, des sentinelles avancées à tous les corps-de-garde, et plus de quarante ordonnances à cheval se croisaient entre la place *Colonna*, le bureau de place et le Quirinal, où siègent les ministres. Vers minuit, une trentaine de calèches furent expédiées avec une centaine de *civici* et d'agents de police que l'on envoyait à la poursuite des fugitifs; ils furent rejoints à une demi-heure de la frontière de Naples. C'est ce matin que ces malheureux sont arrivés ici vers dix heures; on les a fait promener dans des catèches, dont chacune contenait deux soldats et deux *civici*. On les a conduits d'abord à la place, et de là aux prisons; on parle de les fusiller tous; mais probablement la crainte qu'un pareil acte n'amène une plus forte insurrection parmi la troupe rendra indulgent.

Ce matin, à huit heures, on a commencé le vote pour la Constituante. La municipalité n'a point voulu coopérer à cet acte; ce sont donc les six ministres qui ont nommé une président par collège, un secrétaire, trois scrutateurs, et fait afficher les tableaux, ce qui est loin de rassurer la conscience des électeurs, attendu que toutes ces nominations appartiennent au parti exalté. Si je dois croire ce que m'ont raconté ce soir plusieurs ouvriers, ils eussent pu voter six fois chacun, car c'est sur la place publique que l'on délivrait les cartes d'électeurs, et la curiosité les ayant portés sur Monte-Citorio, où l'on avait mis des bandières avec ces mots : « Qui ne veut point voter est infâme à la patrie, » ils y ont trouvé les commissaires du Cerele

populaire qui sollicitaient les spectateurs, leur disant : « Prenez vos billets, allons mes enfants, allez, allez voter pour la patrie; » l'on donnait alors une carte d'électeur, un papier où se trouvaient deux noms, et on allait au premier étage le déposer dans l'urne.

A Rome un tiers au moins des habitants sont ou employés du Gouvernement, ou pensionnaires retraités; et on leur a assez clairement expliqué qu'ils seraient destitués s'ils n'allaient point voter; à d'autres qui ne sont point dépendants du Gouvernement, on insinuant qu'ils seraient portés sur la liste des suspects. A l'exception du parti qui est aux affaires, dont les candidatures ont été publiées de commun accord, aucun autre n'a osé patroner d'autres noms, ce qui ne laisse aucun doute sur la majorité des suffrages, sans qu'il soit nécessaire de la faveur des membres composant les bureaux.

24 janvier.

Il faut s'être trouvé à Rome pour croire ce que nous avons vu ! Non seulement on a conduit les dragons dans un collège, les grenadiers dans un autre, les artilleurs, etc., etc., mais tous les Abruzzais qui sont ici dans la saison pour travailler à la campagne, et qui tous les dimanches stationnent sur une place, où on va les prendre, ont été conduits au vote comme des troupeaux. Tous ceux qui travaillent à transport de la terre (*la beneficenza*), qui sont maintenant au nombre de quatre mille, tous les ouvriers des ateliers nationaux ont reçu le prix de la journée et une gratification après avoir voté. Le médecin d'un des hôpitaux n'a dit que l'on a demandé la note des malades, on la copie, il y en avait cent soixante-sept : deux *civici* ont parcouru les salles, disant à ces pauvres malheureux : *Non è vero che volete la Costituente ?* et on a voté pour eux. J'ai vu un *civico* qui se vantait d'avoir voté pour seize. Un étranger bien connu ici, parlant parfaitement l'italien, a voté dans les six collèges. Une personne de ma connaissance qui restait en amateur pour voir voter, disait à l'un des scrutateurs : Mais oseriez-vous prétendre que ces élections sont légales ? Voyez cet enfant qui n'a pas même quinze ans ! Le ministre de la police ayant parcouru les bureaux tant des finances que de la police leur a dit hier : Je pense que vous tous, Messieurs, vous êtes allés voter ! Si quelqu'un d'entre vous l'eût oublié, il est encore temps de le faire; je n'entends point violenter vos consciences, mais je ne serai pas toujours à la tête de la police, et je ne réponds point que mon successeur ne s'élève contre ceux qui n'auraient pas donné cette preuve de bon citoyen.

Voici la traduction d'une affiche que l'on trouvait lundi sur tous les coins de rues et aux portes des collèges en papier grand-aigle et en gros caractères :

ROMAINS.

« Les votes obtenus hier suffisent au triomphe de la justice, mais ne suffisent pas à l'honneur de Rome.
« Citoyens, ne vous laissez vaincre ni par de vaines considérations, ni par l'inertie. Souvenez-vous que vos noms demeureront dans les archives de la patrie comme un acte universel de séparation entre les courageux et les lâches, entre les bons et les noirs (*L'Urr*).
« Qui refuse son vote à la Constituante veut voir renaître les abus, parce que les abus le faisaient vivre et qu'il s'enrichissait du sang des pauvres.
« Qui refuse son vote à la Constituante est ennemi de la liberté d'Italie et de la souveraineté populaire, et n'est plus digne d'être ni Italien, ni libre.
« L'applaudissement des bons, la confusion des lâches, la voix des Evêques de Bologne et d'Ancone, l'exemple des bons religieux, le ciel même, plus sévère que de coutume, tout contribue à rassurer les timides, à désespérer les hypocrites.
« Dieu par la voix du peuple. Qui ose contredire n'est pas de Dieu.—Ce 22 janvier. »

Il y avait de quoi, comme vous voyez, rassurer les lâches et les timides. Notez que les Evêques de Bologne d'Ancone ont fait afficher et publier l'excommunication. Mais parce que, après avoir fait examiner la question par un conseil de théologiens, ils ont cru pouvoir canoniquement se dispenser de faire lire l'acte papal dans les églises à cause des troubles graves qui en auraient été la suite, le Gouvernement a en l'impudence de faire publier dans toute la ville, et probablement dans tout l'Etat,

que les deux Cardinaux-Archevêques protestaient contre l'acte de Pie IX et le déclaraient nul. Notez encore que les bons religieux dont on parle étaient des gens déguisés en religieux. Notez enfin qu'il a plu toute la journée de lundi.

21 janvier.

Vous remarquerez dans la *Gazette de Rome* de ce jour, 21, que la *Quinta di Sicurezza*, tout en parlant de la fidélité de la troupe, ne fait d'abord mention que des dragons et de la garde civique : elle ne nomme ensuite en passant la *militia* que pour ne pas trop clairement indiquer qu'on la tient pour suspecte. Il est positif que les soldats, depuis le 20 de ce mois, sont tous consignés dans leurs casernes, que c'est la civique qui monte aux portes, et que ce matin 40 hommes par compagnie, soit environ 3,000 hommes, sont commandés. L'on juge dans ce moment les 40 militaires, mais il paraît que l'on fera demander leur grâce, craignant une révolte dans le cas contraire.

Quelle audace ! Oser dire que la ville a été illuminée !!! Quelques... hommes portant des bannières ont parcouru le Corso, criant comme des forcenés : *Lumi ! Lumi !* La terreur faisait ça et là céder à ces invitations. Et pourtant, c'est à peine si, pendant les cinq minutes du passage de ces... hommes, une maison sur dix a mis une lumière aux fenêtres, et après ce passage, l'obscurité la plus complète régna soudain dans tout le Corso. Quelle impudence d'oser imprimer de pareils mensonges !

La peur du poignard, les listes de suspects que l'on dresse, ont déterminé la plupart des électeurs qui se sont présentés; mais si l'on doit en juger par l'opinion, sur vingt individus, dix-neuf sont contraires au Gouvernement.

L'on par le ce matin d'un mouvement qu'aurait fait le général Zucchi, avec le peu de troupes qui se trouvaient sur la frontière et qui étaient allées rejoindre Pie IX. On dit aussi que les Autrichiens sont entrés du côté de Ferrare, mais se sont des on-dit.

Le dépouillement du scrutin a donné 23 mille votants; j'ai vu que quantité d'électeurs disent avoir mis des billets blancs, se faisant par ce moyen inscrire comme ayant voté. On parle aussi de beaucoup de billets portant *Pio nono*, *Pius IX*, *Pius sanctissimus*; ajoutez à ces votes ceux qu'on a pu ajouter.

Une Chambre d'élèves du Collège irlandais, passant devant Monte-Citorio pour se rendre à la messe à la Mission, ont été entourés par des hommes chargés d'intercepter ceux qui venaient voter : ces hommes leur disaient : *Abbi, abbi, bisogna votare per la patria*. Ces pauvres enfants se sont enfuis en courant, qui d'un côté, qui de l'autre, lorsqu'un bon gros abbé romain (provincial), venant à passer à la suite des collégiens, on s'est mis à crier : *Ecco il profitto della Camera* : on s'en est emparé et on l'a fait voter pour tout le collège.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous sommes encore obligé de revenir par rapport aux abonnés retardataires. Il semble que nous remplissons assez fidèlement nos promesses, et que nous avons droit à un peu d'égard. Nous espérons donc que nos abonnés retardataires, et le nombre en est grand, se feront un devoir de nous adresser au plutôt le montant de leurs souscriptions.

Les abonnés du district de Montréal pourront adresser le montant de leur souscription à E. R. Fabre, écrivain, autorisé par nous à percevoir les argents et en donner quittance.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 2 MARS, 1849.

Correspondance Parlementaire

de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE VI.

Montréal 26 Février.

MR. LE RÉDACTEUR,

Je suis un peu tard à vous annoncer que dans la nuit de Jeudi à vendredi la chambre en comité général a siégé 20

heures sans s'écarter, sur le sujet de l'indemnité pour les pertes de '37 et '38. Les luites d'éloquence étaient finies, il fallut entrer en luites d'estomac et bien que Sir Allan nous ait dit qu'il aimait mieux l'apparence replet et rosée des tories que la complexion étique (*thin appearance*) des libéraux, les tories ont cédé, et à onze heures du matin un cri s'est fait entendre du banc de quart de l'opposition, *Give up the ship*. Alors les tories mises aux voix ont passé à une grande majorité avec l'amendement que vous savez et contre lequel ont voté les tories, parcequ'ils ne veulent pas même de l'odeur d'une telle mesure, et quelques libéraux parcequ'ils ne veulent pas admettre de distinctions entre ceux qui ont subi des condamnations de la cour martiale et ceux qui n'en ont pas subi, regardant ces condamnations comme illégales et non avenues.

Ce dernier argument est sans doute très fort, mais il fallait une démarcation; il n'était pas possible pour le gouvernement de proclamer en principe que la résistance armée soit justifiable; tout ce que le gouvernement pouvait admettre, c'est qu'il y a eu des circonstances atténuantes. Notez bien que je raisonne dans le sens supposé du gouvernement. Pour moi, j'ai une autre manière d'apprécier les faits dans leur essence comme dans leurs résultats.

En outre, il y a des raisons d'Etat des raisons de circonstances, et on aura beau prêcher le contraire, il n'en sera jamais autrement. Les hommes sont soumis aux circonstances depuis les actes les plus infimes de la vie jusqu'aux actes les plus sublimes. Et en politique comme ailleurs il y a des circonstances impérieuses. N'allez pas croire que ces circonstances auxquelles je fais allusion naissent de l'opposition torie et des assemblées menaces de ce parti, rien de tel, ces démonstrations séditieuses n'ont pas changé un seul vote.

La question de concours arrive demain et on s'attend à une longue séance encore. Il arrive des pétitions et rapports d'assemblées du Haut-Canada de la part du parti torie; mais les membres libéraux reçoivent aussi, des dépêches et communications qui leur démontrent que l'opinion du Haut-Canada libéral, et c'est la majorité, est en faveur de la mesure. Le parti torie est plus bruyant, plus tapageux, c'est le fait de sa position. D'ailleurs c'est un peu dans les habitudes de ces messieurs. La majorité n'a pas de peine de faire du bruit, sous le gouvernement responsable.

Ce soir, M. Badgley a présenté un Bill pour améliorer la loi de la Preuve. Ce projet tendait à admettre la capacité de tout le monde de faire preuve dans toutes les circonstances. Ce bill tend d'ailleurs comme bien d'autres loi de introduire et d'autres qu'on se propose d'introduire probablement, à saper, à morceler nos vieilles lois Françaises et en faire par ce moyen un tout si discordant si monstrueux que ne pouvant plus le défendre, le conserver force nous sera de l'abandonner et de recourir à un droit nouveau. La seconde lecture de ce Bill a été poliment renvoyée à six mois. L'opposition votant contre la motion de renvoi.

Le bruit court qu'une pétition se signe pour être présentée à son Excellence, le priant de dissoudre le parlement. Mais ceci n'est pas sérieux, je crois.

Tout à vous.

J. C. T.

Revue Européenne

(Suite.)

Angleterre.—La Reine a ouvert le parlement, le 1 de février. Le discours du trône annonce que la commerce et les manufactures ont pris une activité inaccoutumée depuis la dernière crise commerciale; il appelle l'attention de la législature impériale sur les restrictions imposées par les lois de navigation. « Si vous trouvez, dit le discours, que ces lois en tout ou partie, sont inutiles à la préservation de notre commerce maritime, et qu'elles entravent le commerce de l'industrie, vous comprendrez sans doute, que j'aurais l'honneur de modifier leurs dispositions. L'aspect actuel des affaires me permet de faire une proposition de loi dans les dépenses de l'année prochaine. »

Nous avons déjà annoncé que l'adresse en réponse au discours du trône avait passé à une majorité dans les deux chambres.

Chez les Lords, le marquis de Lansdowne a dit qu'il avait demandé la nomination d'une commission spéciale pour s'enquérir de l'action de la loi des Pauvres en Irlande.

Parmi les mesures ministérielles, se trouvent un bill pour amender la loi des Pauvres en Irlande et une motion pour que la chambre des Communes